

# AVIS D'INFORMATION

Janvier 2020

## CHANGEMENT D'ADMINISTRATION

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, l'administration du Registre des coopératives passera de la Direction de la réglementation des institutions financières à l'Office des compagnies.

### **Dépôt des rapports annuels de 2019**

Les coopératives déposeront leur rapport annuel de 2019 auprès de la Direction de la réglementation des institutions financières. Ce sera la dernière fois que des rapports annuels seront déposés auprès de la Direction de la réglementation des institutions financières.

### **À compter du 1<sup>er</sup> mai 2020**

Les constitutions, dissolutions, mises à jour des statuts de constitution et rapports annuels seront déposés auprès de l'Office des compagnies.

\*La Direction de la réglementation des institutions financières continuera d'être responsable de l'examen des placements de valeurs mobilières ainsi que des appels relatifs aux coopératives d'habitation.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

#### **Avant le 1<sup>er</sup> mai 2020**

Direction de la réglementation des institutions financières

400, av. St. Mary, bureau 400

Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

Téléphone : 204 945-2542

Sans frais au Manitoba : 1 800 282-8069

Télécopieur : 204 948-2268

Courriel : [coop-cu@gov.mb.ca](mailto:coop-cu@gov.mb.ca)

Site Web : [www.mbfinancialinstitutions.ca](http://www.mbfinancialinstitutions.ca)

#### **Après le 1<sup>er</sup> mai 2020**

Office des compagnies – Finances Manitoba

405, rue Broadway, bureau 1010

Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6

Téléphone : 204 945-2500

Sans frais au Manitoba : 1 800 246-8353

Télécopieur : 204 945-1459

Courriel : [companies@gov.mb.ca](mailto:companies@gov.mb.ca)

Site Web : [www.companiesoffice.gov.mb.ca](http://www.companiesoffice.gov.mb.ca)